

Question écrite

No : 2794

Le Gouvernement va-t-il réagir au scandale de l'affaire Volkswagen ?

Le groupe Volkswagen annonce que onze millions de véhicules dans le monde seraient susceptibles de cacher le fameux programme de calculateur installé pour minimiser les émissions réelles d'oxyde d'azote en abusant les contrôles antipollution.

Le dioxyde d'azote est un gaz qui donne une couleur brunâtre à l'air au-dessus des villes et est dangereux pour l'environnement. Ses effets directs sur l'environnement peuvent avoir des retombées indirectes sur la santé humaine. Les enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant de maladies respiratoires préexistantes sont particulièrement exposés en termes d'effets sanitaires de ces polluants. Or les normes d'émissions de NOx ont été mises en place pour garantir le respect de la santé.

A l'annonce de ce scandale planétaire, le patron de Volkswagen a affirmé regretter profondément ces tricheries et a promis de coopérer avec les autorités. Aussi, après la révélation de l'affaire un grand nombre de pays européens annoncent l'ouverture d'enquêtes et demandent des tests approfondis.

Néanmoins, au vu des connaissances actuelles sur la question des manipulations des gaz d'échappement sur certains modèles de véhicules du groupe Volkswagen et de la mise en œuvre imminente des mesures de rappel, l'Office fédéral des routes (OFROU) a décidé d'assouplir l'interdiction d'immatriculation en vigueur.

Le Jura ne semble pas avoir été épargné par cette fraude car certains particuliers ont reçu dernièrement un courrier du groupe automobile susnommé leur annonçant son intention de répondre aux exigences requises et mettre leur véhicule en état.

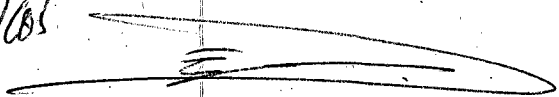
La lutte contre le réchauffement climatique et la pollution de l'air est devenue un enjeu majeur pour de nombreux pays et des efforts importants ont été déployés par le canton pour répondre aux normes environnementales.

Dès lors, le gouvernement jurassien peut-il nous dire combien de véhicules jurassiens sont concernés par cette fraude ?

Le cas échéant, entend-il saisir la justice pour faire indemniser les effets collatéraux (coûts économiques, sanitaires et environnementaux) que supporte notre canton ?

Delémont, le 23 mars 2016

Au nom du Groupe chrétien social-indépendant,


Philippe Eggertswyler

